



SECTION



DSFiPE

COMPTE-RENDU DU CSAL¹ RÉUNI EN FORMATION SPÉCIALISÉE² DU 14 MARS 2024

Participants

- x Direction
- x Organisations syndicales – OS

Préambule

Dans sa liminaire, **FO-DSFiPE** a insisté sur le constat, partagé par de nombreux collègues, d'une asymétrie grandissante entre les deux pôles métiers de la DSFiPE.

La Direction a choisi de répondre aux liminaires des OS en déroulant l'ODJ.

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la FS du 23/11/2023

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation des orientations ministérielles

En l'absence, regrettable, de l'inspecteur santé sécurité au travail et de l'animatrice de la politique ministérielle de prévention il n'a pas été possible d'échanger sur le fond de ces orientations.

Ces orientations mentionnent un certain nombre de guides qui devraient pouvoir être, à terme, diffusés aux OS.

À la demande de **FO-DSFiPE**, la Direction répond que des suggestions de formations peuvent être formulées par les agents dans la mesure où elles rentreraient dans le cadre de la FS et seraient susceptibles de convenir à un public suffisant.

3. Examen et suivi du budget

Un GT budgétaire organisé en amont avait permis d'échanger sur les actions et formations à financer.

Sont notamment prévues des formations « Gestes qui sauvent », « Appréhender le changement », et « Gestes et postures ».

FO-DSFiPE demande si des sessions de sophrologie sont toujours prévues. Cela va être examiné par l'assistante de prévention (AP).

Concernant les achats, le plan de renouvellement des fauteuils va être poursuivi en établissant des priorités en raison des incertitudes sur la dotation globale de fonctionnement.

Le budget proposé est approuvé à l'unanimité.

1 CSAL : comité Social d'Administration Local, instance qui remplace l'ex-Comité Technique Local (CTL)

2 La FS remplace le CHSCT

4. Rapprochement CR/SCB

FO-DSFiPE considère que ce rapprochement se fait avec une certaine précipitation, alors qu'il était en projet depuis longtemps, et interroge la Direction sur ce choix de calendrier.

En substance il est répondu que le recul était nécessaire afin d'évaluer les travaux résiduels à CR en environnement Crocus – pourtant ce logiciel est déployé depuis le 1^{er} janvier 2022, et les conséquences étaient très claires.

De plus, il était initialement convenu que le SCB soit déplacé pour que soient effectués au deuxième étage les travaux nécessaires. Finalement c'est le service DD-DICOM qui devra s'installer provisoirement au RDC bas. **FO-DSFiPE** a interpellé la Direction sur ce revirement, qui le justifie en arguant que les missions de SCB ne peuvent pas être interrompues. Pourtant, le BIL avait justement fait en sorte dans les derniers déplacements des personnels du SCB que la continuité des tâches soit assurée !

Enfin, **FO-DSFiPE** a signalé à la Direction que le discours tenu aux agents de CR d'une part et du SCB d'autre part n'avait pas été interprété de la même façon. En réponse, il a été expliqué qu'il serait préférable que les agents de CR continuent d'assurer leur mission au moins dans un premier temps, même si une demande de mutation restera possible.

5. Examen registre SST et fiches de signalement

Rien au registre.

6. Présentation de nouvelles applications

SignalFip, accessible aux agents depuis l'espace RH, est pour l'instant réservé aux signalements « externes » - donc peu applicable à la DSFiPE où l'on ne reçoit pas de public. Le module « signalement internes » est en développement. Interrogée par **FO-DSFiPE**, l'AP précise que la date de déploiement n'est pas connue.

7. Questions diverses

Point immobilier :

- garde-corps normalement installé sur le toit en mai/juin ;
- la recherche de l'origine des infiltrations au 3ème et au sous-sol se poursuivent
- audit de chauffage : le réseau de chaleur urbain n'est pas la principale source de chauffage à la DSFiPE, cela reste les convecteurs électriques. Un renouvellement de ces convecteurs associé à un pilotage central est estimé à 150-180k €. Le système de ventilation côté Sud serait à changer pour 24k €.

FO-DSFiPE a relancé la Direction sur le cas de DD-DICOM, passé de 3 cadres A à un seul A au 01/09/2023. La Direction assure qu'elle fait au mieux pour épauler la responsable de service, avec notamment un appui quotidien de la responsable de la division concernée.

Cela nous semble toujours insuffisant, la charge de travail n'est pas adaptée à un seul cadre A, les deux services ne fonctionnant pas de la même manière. Les OS recommandent la nomination d'un adjoint B au service DD.

La Directrice s'engage à relancer la DG pour obtenir une réponse suite aux engagements d'Antoine Magnant (cf liminaire).

Enfin, la Direction indique que le transfert de l'accueil téléphonique/courriel des PC pourrait être transféré au CSAR de Laval dès le 1^{er} septembre 2024.

